

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes Réunie en session ordinaire et extraordinaire

Le jeudi 6 Avril 2023 de 10h00 à 13h00

A Paris et en visioconférence

Etaient présents :

ARNOUX Jacques (visioconférence) ; **AUGUSTE** William (visioconférence) ;
ERNARD Laurence (visioconférence) ; **BERTONE** Denis (visioconférence) ; **DUPONT**
Xavier (visioconférence) ; **DUTEIL** Denis (visioconférence) ; **FAVRE** André ; **DERBOIS** Guy (suppléant
de **EVENO** Thierry) ; **GEHIN** Martine ; **GROULT** Florestan (visioconférence) ; **HABIG**
Michel (visioconférence) ; **KERVAN** Gérard ; **LE JEAN** Pascal ; **LEMIRE** Jean-
André (visioconférence) ; **MALETRAS** Maurice ; **OUVRY** Jean-François (suppléant d'**AUBER**
François) (visioconférence) ; **PATOUILLARD** Sébastien ; **POIGNANT** Jean-Michel (visioconférence) ;
RAVIOL Pierre (visioconférence) ; **SOLANS** Fabrice ; **STRAPPAZZON** Gilles (visioconférence) ; **WIGT**
Yves (visioconférence).

Pouvoirs :

ALZURI Emmanuel ; **ANDREA** Charles ; **BARBIER** Marie-Claire (pouvoir à Gilles
STRAPPAZZON) ; **CALLET** Marie-Pierre (pouvoir à Pierre **RAVIOL**) ; **CHASSE** Christelle – suppléante
de **DAVID** Joseph ; **COMPAGNON** Franck – suppléant de **KONOPNICKI** David ; **DAUBREE** Martin ;
DELAUNAY Christophe ; **DOUET** Patrick – suppléant de **VAUGLIN** François ; **DUFOUR** Williams ;
DUFRAISSE Cécile ; **FAVRE** Didier – suppléant de **POINTET** André ; **GAUGEACQ** Didier (pouvoir à Yves
WIGT) ; **GEROLIN** Aurélie – suppléante de **GRENON** Bruno (pouvoir à **PATOUILLARD** Sébastien) ;
HUOT Joseph ; **LAFON** Bruno ; **LECOMTE** Dany (pouvoir à **PATOUILLARD** Sébastien) ; **LOUBRADOU**
Isabelle – suppléante de **DEHEZ** Gérard ; **MARTINEZ** Juan ; **MAZZOLI** Jean ; **MICHEL** Véronique ;
MORIN Jean-Louis ; **NEGRET** Véronique ; **NIESON** Nathalie ; **PECOT** Bertrand ; **PERELLO** Didier ;
PORTA Jean-Yves ; **PREVOST** Cécile ; **QUEFFELEAN** Yann ; **RIEU** François ; **RINGOT** Bertrand ;
SCHAAL Thierry (pouvoir à **HABIG** Michel) ; **SICARD** Alain ; **TAMBELLINI** Ugo ; **VALLES** Jean-Paul ;
VARIN Christopher (pouvoir à **WIGT** Yves) ; **VIART** Jean-Michel ; **VIGLI** André ; **VILCOT** Claude ;
ZAMBON Josiane.

Excusés :

ALLEMAND Guy ; **ARRIBERE** Daniel ; **ATHANAZE** Pierre ; **BARNICHON** Jean-Dominique ; **BARRAUD**
Vincent ; **BATTISTA** Patrick ; **BERGERET** Vincent ; **BERNE** Didier ; **BERRIOS** Sylvain ; **BILLON** Jean-
Yves ; **BLUY** Jean-Marc ; **BORG** Gérard ; **BOULUD** Michel ; **BOURELLY** Yvan ; **BRAS-DENIS** Annie ;
BRUYERE Pierre ; **BURLET** Daniel ; **BURNET** Alain ; **CAPERAN** Michel ; **CARRERE** Philippe ; **CASTEL**
Philippe ; **CASTRONOVO** Véronique ; **CHAREYRON** Daniel ; **CHAUDOIR** Gwendoline ; **CLEMENTE**
Michel ; **COLIN** Olivier ; **CROZIER** Gérard ; **DE GIRARDI** Claude ; **DEBIERRE** Méryl ; **DE BONNAFOS**
Patrice ; **DELOUVRIÉ** Pierre ; **DEMANGEON** Jacques ; **DEMOULINS** Benoît ; **DOBBELS** Stéphane ;
DURBET Yves ; **DUVAL** Frank ; **FAMBON** Christophe ; **FEUGAS** Jean-Claude ; **FOREL** Bruno ; **FRAISSARD**
Jean-Claude ; **GAQUERE** Raymond ; **GARCIA** Juan ; **GOMES** Nathan ; **HAMON** Jean-Paul ; **HOURCABIE**
Guy ; **JACQUEY** Guy ; **JEANPERT** Chantal ; **LABRIEUX** Philippe ; **LE PRINCE** Michel ; **LECHÂTREUX** Jean-
René ; **LEGROIS** Christophe ; **LEGROS** David ; **LUCAS** Éric ; **MARQUOT** Xavier ; **MASSEZ** Alain ;
MEIFFREN Patrick ; **MONSEIGNE** Célia ; **MULYK** Fabien ; **NARIA** Olivier ; **ODO** Xavier ; **PAGOT**
Bernard ; **PAUL** Hervé ; **PELLET** Yves ; **PETEX** Valérie ; **POCIELLO** Jacques ; **PONCET** Jean-Louis ;

PUIGNAU Alexandre ; **QUILLET** Lionel ; **RIGOURD** Daniel ; **SALIN** Olivier ; **SEIMBILLE** Gérard ; **SEJOURNET** Agnès ; **TEIL** Laurent ; **TEYSSIER** Louis ; **THOMAS** Gil ; **VALLI** Stéphane, **VANDERSTRAETEN** François.

Membres associés :

DENIAUD Yann ; **DURAND** Edouard ; **GATEAU** Denis.

Sans voix délibérative :

BERTHET Lionel ; **BIJOUX** Hugues ; **BROUST** Perrine, **CHERRIER** Marion ; **DEHAIS** François ; **DESOEUVRES** Emilie ; **DORR** Antoine ; **GACHELIN** Sonia ; **GEYRE** Julien ; **HOURS** Thibault ; **JACOPIN** Bertrand ; **KUSS** Damien ; **LEPEYTRE** Fabien ; **MALLET** Thibaut ; **MORANDIERE** Kevin ; **PACARY-LAMOUREUX** Jennifer ; **PERRIN** Jordan ; **REY** Eugénie ; **TOURLONNIAS** Beatrice ; **VALY** Janique.

Ordre du jour :

Assemblée Générale Ordinaire de France Dignes

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale précédente
- Rapport moral et rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022 et affectation du résultat
- Renouvellement de 5 membres du conseil d'administration
- Présentation du programme d'actions 2023
- Désignation d'un commissaire aux comptes
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Approbation des candidatures de membres associés
- Questions diverses et échanges

Assemblée Générale Extraordinaire de France Dignes

- Modification des statuts de France Dignes

==> [Lien vers le diaporama présenté à l'Assemblée Générale](#) <==

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président Yves WIGT n'ayant pas pu se déplacer en raison des grèves, Monsieur André FAVRE est désigné président de séance et ouvre la séance à 10h00. La secrétaire de séance est Béatrice TOURLONNIAS et le « gardien du temps », Jordan PERRIN.

Lionel BERTHET (DGPR) ouvre les échanges en accueillant les participants. Il rappelle le lien entre la DGPR et France Dignes, en particulier aujourd'hui avec l'arrivée des différentes échéances.

Yves WIGT ouvre la journée par un mot d'accueil et s'excuse de sa participation en visioconférence. Il regrette son absence d'autant plus que cette AG marque aussi l'anniversaire des 10 ans de l'association. Il remercie la DGPR pour son accueil.

Perrine BROUST (France Dignes) fait le décompte :

- Nombre d'élus en présentiel : 8 et chaque élu possède 2 pouvoirs
- Le quorum étant de 65, n'est pas atteint.
- Une trentaine de participants assistent à l'AG en visioconférence, cependant leur vote ne peut pas être pris en compte (les statuts ne le permettent pas).

La séance de l'assemblée générale ORDINAIRE est à 10h10

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AG ordinaire est donc clôturée à défaut de quorum, et une AG extraordinaire est ouverte conformément à l'article 10 des statuts de l'association France Dignes (cela avait été anticipé au moment de la convocation). Lors de cette seconde réunion, aucun quorum n'est requis pour valider les décisions. Les votes seront toutefois comptabilisés et Perrine BROUST rappelle l'importance de mener des échanges de manière collégiale pour avoir des décisions partagées.

André FAVRE (Syndicat Mixte Moselle Aval) est désigné président de séance et ouvre la séance à 10h15. La secrétaire de séance est Béatrice TOURLONNIAS (France Dignes) et le « gardien du temps », Jordan PERRIN (France Dignes).

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

⇒ Voir le document PJ1 : [CR de l'AG France Dignes 07 avril 2022](#)

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés le compte-rendu de l'assemblée générale du 07 avril 2022

⇒ *Délibération 2023/10 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 07 avril 2022*

2. RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE 2022

⇒ Voir document joint PJ2 : [Rapport d'activité 2022 et programme d'actions 2022](#)

L'équipe France Dignes présente les chiffres clefs et les actions réalisées en 2022, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

<p>SIRS V2 (action 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 42 structures utilisatrices du logiciel au quotidien • 1800 km de digues gérées • Refonte de la version mobile, nouveau module AH • 2 formations collectives • 12 formations personnalisées (9 structures gestionnaires et 3 BE) • Diverses présentations de l'outil en France (Cfbr, Prévirisq, JT Cerema)
<p>Animation et appui réseau (action 2)</p>	<p>Site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1024 inscrits (+24%) • +10% pages consultées • 4036 téléchargements de documents • 1311 inscrits à la newsletter (4 diffusions) • 53 actualités publiées, dont 9 articles longs (prestations d'un journaliste) <p>Sollicitation de journalistes, magazines, développement des réseaux sociaux, etc.</p> <p>Interventions, participation, organisation d'évènements partenaires (Symposium Cfbr, Ateliers PREVIRISQ Aneb, Journée GEMAPI Cerema, Colloque SHF, Congrès CIGB)</p>
<p>Journées techniques et formations (action 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 4 JT en présentiel, couplées de la visioconférence • 407 participants • 36 intervenants • Synthèse des questions réponses • 4.5/5 de satisfaction • 2 Web'Tech (170 participants à chaque fois) • 1 intervention à façon : Surveillance de digues en crue • 1 visite de laboratoire
<p>Veille technique et règlementaire (action 4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Veille règlementaire :</u> • Relai auprès du Ministère (consultations, porte-parole des adhérents, etc.) • Relai auprès des gestionnaires (explication de textes, mobilisation, recueil d'avis, etc.) • Production de livrables, partage de l'actualité, animation forum, réponse aux sollicitations, etc. • <u>Veille technique :</u> • Participation à des projets (évènements partenaires, recherche et développement, etc.) • Recueil de données (conventions, CCTP, etc.) • Production de documents/livrables/notes • 5 groupes de travail : hydraulique ; torrentiel ; Dignes domaniales ; Astreinte et anticipation de crue ; aménagements Hydrauliques

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 consultation sur le projet VTA et obligations documentaires (arrêté du 8/08/2022) • 2 informations du réseau autour de la loi 3DS et FCTVA • Mobilisation « assurances » • Mobilisation « agrément travaux » • Alimentation de la banque de données (CCTP, conventions, ouvrages, etc.) • 1 service de Questions/Réponses juridiques sur le forum
Vie associative de FD	<ul style="list-style-type: none"> • 3 réunions du CA en présentiel (Avignon, Paris, Villeneuve-lès-Béziers) • 1 réunion du CA en visioconférence • 1 réunion d'Assemblée Générale à Paris • 1 Comité Technique à Lyon

Concernant le transfert des digues domaniales, **Lionel BERTHET (DGPR)** précise que les Gemapiens ont tout intérêt comme cela a été dit par Perrine BROUST de se rapprocher de leur préfecture pour que le dialogue s'amorce dans les meilleures conditions. Il est important de bien identifier les ouvrages concernés par le transfert et de les dissocier des ouvrages contributifs qui ne relèvent pas du GEMAPIEN. De son côté, la DGPR travaille actuellement avec des juristes pour bien définir le contenu des conventions de transfert.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés le rapport moral et le rapport d'activité 2022.

⇒ *Délibération 2023/11 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2022*

3. RAPPORT FINANCIER 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

⇒ Voir le document PJ3 : le [bilan au 31/12/2022 des comptes annuels 2022 de France Dignes \(document issu du cabinet comptable In Extenso\)](#)

⇒ Voir le document PJ4 : [synthèse des comptes de résultats](#)

Perrine BROUST présente la synthèse des **comptes de résultats** :

COMPTE DE RESULTATS	2022 CLOTURE	2021
PRODUITS	357 581 €	328 816 €
Journées techniques et prestations SIRS	33 340,00	23 356 €
Subventions	52 000,00	68 431 €
Cotisations	187 063,36	167 530 €
Transferts de charges	85 177,65	69 494 €
Autres produits		5 €
CHARGES	358 517 €	286 759 €
Achats : frais liés à l'activité et au fonctionnement	121 160,14	116 454 €
Charges de personnel	216 274,70	157 757 €
Autres charges (provisions et fonds dédiés)	21 082,02	12 548 €
RESULTAT d'EXPLOITATION	-936 €	42 057 €
Produits financiers	1 063,33	384 €
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	1 063 €	384 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	127 €	42 441 €
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	25,00	-2 639 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25 €	2 639 €
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL des PRODUITS	358 644 €	329 200 €
TOTAL des CHARGES	358 542 €	284 120 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	102 €	45 080 €

Les produits :

Une provision a été enregistrée pour supporter une maintenance SIRS inopinée

Les transferts de charges (facturées à des tiers) représentent :

- Evolutions du SIRS (55 500€),
- Frais de repas événements France Dignes (7800€),
- IJ congé maternité Perrine et part salariale sur tickets resto et chèques vacances, (15 300€), déplacement formateur SIRS (3500€)

Les charges :

Evolutions SIRS (65000€, dont 23000€ commande 'directes')

Prestations (journaliste, graphiste)

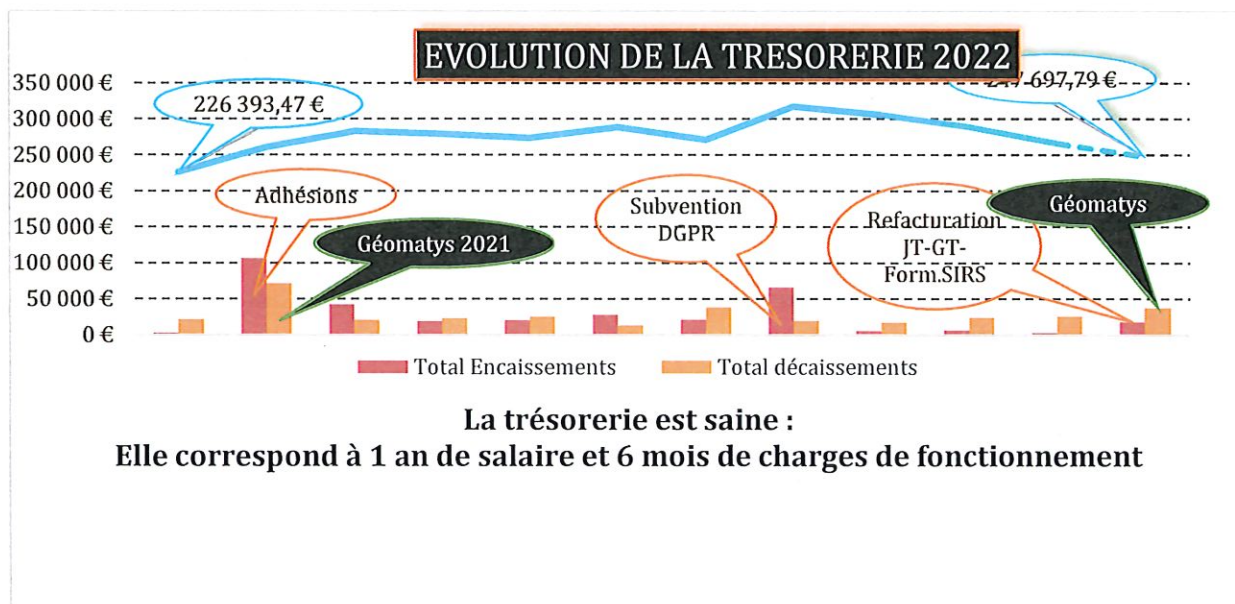
Charges externes (56000€) : Fournitures, locations, entretien et réparations, indemnités et honoraires, déplacements et réceptions, services extérieurs.

Perrine **BROUST** constate que la **clôture 2022 est positive** ce qui atteste d'une bonne santé financière de l'association.

La croissance du nombre d'adhésions témoigne d'une activité juste et qui touche sa cible. Face à l'arrivée de ces nouveaux adhérents, l'association s'engage à répondre à leurs sollicitations de plus en plus nombreuses, notamment en matière de veille règlementaire et technique. Elle a développé de nouveaux services comme les interventions à façon et les visites de laboratoire, et (ré)activé plusieurs de groupes de travail.

Yves WIGT remercie encore le SYMBHI pour sa contribution en hébergeant gratuitement l'association dans ses locaux, et ce depuis 10 ans.

Perrine BROUST Présente la trésorerie :



L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés le rapport financier.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés l'affectation du résultat 2022, soit 102€, aux fonds associatifs de l'association.

⇒ **Délibération 2023/12 : Approbation du rapport financier 2022 et affectation du résultat**

4. RENOUELEMENT DES 5 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Statuts de l'Association :

« Les représentants des membres actifs siégeant au CA sont élus par l'AG ordinaire »

- Jusqu'à 12 sièges au sein du CA
- Mandat pour 3 ans
- Réunion au moins 2 fois par an
- Absence de rémunération
- Le Conseil d'Administration élit le bureau

Renouvellement des membres du CA

Les mandats de 7 membres du conseil d'administration sont reconduits

ALZURI	Emmanuel	Communauté d'Agglomération Pays Basque		2019-2025
FAVRE	André	Syndicat Miste Moselle Aval	Trésorier	2019-2025

HABIG	Michel	Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace	Secrétaire	2016-2025
MALETRAS	Maurice	Nevers Agglomération		2022-2025
STRAPPAZZON	Gilles	SYMBHI		2022-2025
VARIN	Christopher	EPTB Meurthe Madon		2019-2025
WIGT	Yves	SMAVD	Président	2016-2025

Les mandats de 5 membres sont à renouveler.

Nom	Prénom	Nom de la structure	Poste au bureau	Mandat
AUGUSTE	William	CCDSP		2020-2023
SCHAAL	Thierry	Eurométropole de Strasbourg	Secrétaire adjoint	2020-2023
LEMIRE	Jean-André	CDC MONTESQUIEU	Trésorier Adjoint	2020-2023
RAVIOL	Pierre	SYMADREM		2020-2023
DUFOUR	Williams	SIAGA		2020-2023

5 candidatures ont été reçues

3 anciens membres du CA proposent de renouveler leur candidature :

- **M RAVIOL** (SYMADREM)
- **M LEMIRE** (CDC MONTESQUIEU)
- **M AUGUSTE** (CCDSP) – précise qu'il est peu disponible, et qu'il juge important de céder la place pour que de nouvelles structures puissent participer au CA. Toutefois, il maintiendrait sa candidature s'il n'y avait pas assez de candidats.

3 nouveaux candidats se présentent :

- **M POIGNANT** (Val de Garonne) explique qu'en 2021, ils ont eu 7 millions d'euros de travaux suite à des inondations. Ils sont en train de déposer un système d'endiguement mais rencontrent des difficultés pour avoir des réponses à ses questions des services de l'Etat. 120 km de digues - 90 à la charge de la CA Val de Garonne.
- **M SOLANS** (CA Béziers Méditerranée) présente également son territoire et sa commune. Il indique qu'ils sont en pleine étude de protection contre les inondations avec une digue, ils travaillent sur ces sujets.
- **M DERBOIS** (Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération) propose d'amener un peu de littoral au sein du conseil et est intéressé par participer au CA. Il présente leur territoire et indique que leur service GEMAPI commence à se structurer et fonctionne bien.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve l'élection des 5 candidats au Conseil d'Administration de France Dignes à savoir messieurs Guy DERBOIS, Fabrice SOLANS, Jean-Michel POIGNANT, Jean- André LEMIRE, Pierre RAVIOL.

⇒ **Délibération 2023/13 : Election des membres du CA**

5. PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023

⇒ Voir document PJ5 : [programme 2023 des JT et Web'tech](#)

⇒ Voir le document PJ2 : [rapport d'activité 2022 et programme d'action 2023](#)

Perrine BROUST, Eugénie REY, Jordan PERRIN et Béatrice TOURLONNIAS présentent le programme d'activité 2023 résumé ci-dessous

Calendrier prévisionnel des activités France Dignes 2023													
Activité		Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Déc
ACTION 1 : SIRS V2	Formations		Formation perfectionnement (visio)	7-8 mars Formation initiation	Sur l'année : création de tutos, assistance utilisateurs, formations individuelles sur demande, maintenance, communication, suivi subvention (FEDER)								
	Evolutions	Recensement des évolutions souhaitées pour 2024 et priorisation									Evolutions 2023		
ACTION 2 : Animation et appui réseau		Article long	Newsletter	Article long	Newsletter	Article long	Article long	Article long	Article long	Article long	Article long	Article long	Article long
		Sur l'année : Mise en place stratégie de com, Evolution et alimentation site internet; Gestion et questions adhérents; Appui aux projets partenaires et relai d'information; Partenariats, etc.									Engagement des structures sur les évolutions 2024		
ACTION 3 : Journées techniques & webinaires	JT et visite	JT GéoTK		JT Organiser la surveillance	JT Elu (suite AG - 6 avril)	Visite labo Hydrau	JT Hydraulique				JT Aménagement Hydraulique		
	Web Tech		Web Tech réglementat*							Web Tech?		Web Tech Confortement	
	Intervention à façon					Dignes en crue				Construction intervention "Surveillance digues en routine"			Dignes en routine?
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire		Participation aux événements partenaires (colloque digues 2024, POLDER 2C, participation aux COPIL, etc.) et interventions sur sollicitation											
		Animation des groupes de travail : Torrentiel, Gestion de crue, Aménagements hydrauliques, Dignes Etat, Assurances, FCTVA?, etc.											
Vie associative de FD	CA et AG			10 mars : CA	6 avril : AG + CA	CA si nécess			CA				CA
	Gestion asso, suivi budg et compta	Appel à cotisations	Demande de subv	Bilan activité formation				Situation comptable interméd.		Mise à jour fiches Info structures	Elaboration prog actions		Ecritures fin d'année, Budget
Evolution des outils : Notion, administratifs, etc. ; Anticipation déménagement 2024 ; Evolution statuts, Règlement intérieur, DUE, etc.													

Action 1 : SIRS V2 :

- Formations :
- Initiation : 7/8 mars 2023 (Lyon).
- Perfectionnement et présentation des nouveautés dès la mise en ligne de la version (Visio)
- Pour les bureaux d'études : en réflexion
- Déjà 8 demandes pour 2023

Action 2 : Animation et appui réseau :

Appui à des projets et événements partenaires :

- Carrefour des gestions locales de l'Eau (IdealCo) = tenue d'un Stand
- Conférence « Gestion des torrents » (IdealCo) = organisation et intervention

- Journée restaurer les milieux pour prévenir les inondations (ARRA²) = intervention
- Colloque « Justification de la tenue à l'érosion des barrages et digues fluviales en remblais » (Cfbr et INRAe) = Comité d'organisation et proposition d'article
- Colloque Prévision des crues et inondations = proposition d'article
- Colloque Dignes 2024 (INRAe) = Comité de pilotage
- Formation analyse de risque (Agroparitech et INRAE)
- Polder2C's (Interreg) = partenaire
- Appel GEMAPI gestion globale de l'eau (Cerema)
- Relai (CIGB, appel à projets CEREMA, etc.)
- Projet « Eau Ville Nature » de l'ARRA²
- Et d'autres sollicitations à venir

Communication :

- Site Internet
- Prestation journalistique
- Newsletter
- Relai d'informations
- Animation du forum
- Développement ou poursuite de partenariats (formations, Irma, etc.)

Action 3 : Journées techniques :

5 Journées Techniques :

- *Géotechnique 2 : Fondamentaux et étude de cas sur la base des investigations menées dans un SE du Val de Loire*
- *Etre élu d'une structure gestionnaire de digues*
- *Organiser la surveillance des ouvrages : organisation pour l'entretien et la surveillance des ouvrages en toutes circonstances*
- *Hydraulique et digues 2 : poursuite du cycle*
- *Aménagements hydrauliques*

2 web'tech :

- *Règlementaire*
- *Confortement et réparation des digues en remblai*
- *2 Interventions à Façon :*
- *Surveillance des digues en crue*
- *1 Formation spécifique torrentiel (couple gestionnaire/BE) : attendus des EDD*

Action 4 : Veille technique et réglementaire :

Groupes de travail

- **Hydraulique :** *Cycle de journées hydraulique et note de synthèse modélisations hydrauliques en lien avec les SE*
- **Torrentiel :** *Constat Typologie Diagnostic ouvrage, Trame/formalisation de l'EDD et CCTP de l'analyse de risque, méthodologie commune*
- **Aménagements hydrauliques (AH) :** *Constat définition technique d'un AH, réalisation d'une analyse de risque pilote, réflexion réglementaire*
- **Astreinte et gestion de crue :** *mise en place des astreintes de sécurité, exercice de surveillance des ouvrages en crue créé avec l'IRMa fiches et carto réflexes.*

- **Dignes domaniales** : accompagner les structures à anticiper le transfert de gestion des digues domaniales en 2024 (Définition DPF, Liste des ouvrages Etat avec une autorisation, convention de mise à disposition des ouvrages)

Groupes d'échanges :

- Astreinte
- Gestionnaires agréés
- Assurances

Comité technique

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité le programme d'actions 2023.

⇒ **Délibération 2022/14 : Approbation du programme d'actions 2023**

6. DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

- France Dignes est ORGANISME de FORMATION AGREE depuis fin 2022, elle se trouve donc soumise à validation de ses comptes par un commissaire aux comptes dès la clôture des comptes 2023.

Les membres du CA propose la nomination du Cabinet AMC consultant à Echirolles : (prestation de 2400€HT pour 30 à 50h de travail)

L'Assemblée Générale de France Dignes, à l'unanimité, désigne le cabinet AMC Consultant en tant que Commissaire aux comptes

⇒ **Délibération 2023/15 : Désignation du Cabinet AMC comme Commissaire aux Comptes**

7. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

⇒ Voir document PJ5 : [synthèse du budget prévisionnel 2023](#)

Perrine BROUST présente le budget prévisionnel 2023 de France Dignes :

CHARGES	Détails	2023 prévisionnel	Cloture 2022
Salaires et traitements	5 salariés sur année complète	169 975	158 744
Charges sociales et de personnel		74 870	57 531
Prestations et achats	Maintenance évolutive SIRS, journaliste, matériel et fournitures	91 700	65 187
	Evolution SIRS campagne annuelle, module Horodatage et module végétation	83 250	55 534
	Prestations journaliste, graphiste, intervenants	7 300	6 612
	Achats et fournitures	1 150	3 041
Services extérieurs	Maintenances, site internet, locations, assurances, colloques	60 359	32 837
	Locations Locations mobilières, immobilières, site internet et serveur	12 344	8 459
	Entretien et maintenance Maintenance informatique, maintenance site et serveur, Maintenance SIRS Correctif (21600€) Maintenance SIRS adaptative ANDROID (22142€)	46 305	23 795
	Divers Assurance, documentation, colloques	1 709	583
Autres services	Comptable, frais de missions, assurances	36 901	23 136
	Comptable et publications	4 353	1 980
	Déplacements et missions	30 663	19 639
	Frais postaux, bancaires, divers	1 875	1 516
Autres charges		500	25
Dotations aux amortissements		1 533	1 082
Engagement à réaliser	Subvention attribuée	0	0
Provisions créances et risques		0	20 000
TOTAL		435 839	358 542
Contributions volontaires	valorisation du bénévolat et hébergement à titre gratuit au sein des locaux du SYMBH	32 000	25 385
TOTAL CHARGES		467 839 €	383 927 €

Les hausse des charges tient compte de :

- Développement des activités de l'association notamment en veille réglementaire, organisation d'évènements (journées techniques, Web'Tech), animation de groupes de travail et production de documents
- Reprise des déplacements/du présentiel
- Augmentation de la masse salariale
- Appel d'offre pour renouveler la maintenance SIRS
- Maintenance adaptative SIRS (dont horodatage)

PRODUITS	Détails	2023 prévisionnel	Cloture 2022
Prestations (JT, prestations, formations)		40 230	33 340
Journées techniques et Web'Tech		18 700	15 650
Formations SIRS		14 530	13 530
Prestations à façon		7 000	4 160
Subventions	DGPR, incluant le financement du module horodatage dans le SIRS	90 000	52 000
Cotisations		207 066	187 063
Produits exceptionnels		0	0
Fonds dédiés	Report de subvention attribuée	0	0
Reprise sur provisions	Mobilisation de provisions créances et risques pour couvrir les dépenses pour la maintenance adaptative du SIRS (Android 12)	22 142,40	0
Transferts de charges	Remboursements	74 400	85 178
Remboursements Maintenance SIRS		53 250	55 534
Remboursements repas, JT, CT, etc.		13 024	7 787
Indemnités CPAM et remboursements tickets resto et chèques vacances		5 406	18 384
Remboursements déplacement formateur SIRS		2 720	3 477
Autres produits	Intérêts Livret A	2 000	1 063
TOTAL		435 839	358 644
Contributions volontaires	Valorisation du bénévolat et hébergement à titre gratuit au sein des locaux du SYMBH	32 000	25 385
TOTAL PRODUITS		467 839 €	384 029 €

L'augmentation des produits résulte de :

- Adhésions : hausse
- Développement des *Interventions* à façon et Web'Tech + 5 journées techniques et 1 visite de Labo)
- Subventions : demande d'augmentation de la subventions DGPR (horodatage suite à l'évolution règlementaire de l'arrêté du 8/08/2022, subvention de fonctionnement majorée pour le développement des nouvelles activités de l'association).

Reprise sur provision pour la réalisation de l'évolution adaptative sur Andoïd 12

L'Assemblée Générale de France Dignes, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2023

⇒ **Délibération 2023/16 : Vote du budget prévisionnel 2023**

8. NOMINATION DE MEMBRES ASSOCIES

- Michel PINHAS : Ancien directeur du Pôle Ouvrage du SYMBHI, expert
- ANEB : Association Nationale des Elus de Bassin

L'Assemblée Générale de France Dignes, à l'unanimité, approuve la nomination des membres associés.

⇒ *Délibération 2023/17 : Vote du budget prévisionnel 2023*

9. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

William **AUGUSTE** fait une remarque sur les délais pour la régularisation des SE : certains EPCI sont moins avancés que d'autres et auront besoin d'être accompagnés. Il attend de France Dignes pour intensifier le partage d'expérience et apporter des informations simples et pragmatiques pour que les gestionnaires puissent répondre dans les délais à leurs obligations (préciser les étapes, etc.).

Perrine **BROUST** expose l'actualité réglementaire relative aux échéances, avec l'évolution de la notion de digues vers la notion de systèmes d'endiguement. Elle précise la nuance entre les "demandes d'autorisation simplifiées" (concernées par les délais) et les "demandes en procédure complète".

Martine **GEHIN (Moselle Amont)** constate qu'il y a très peu de femmes élues sur la problématique GEMAPI. Il serait intéressant d'arriver à les mobiliser sur ces sujets et avoir un peu plus de femmes dans le CA de France Dignes. Une remarque serait de se dire que les documents pourraient afficher "élu.e.s" et non "élus".
(Potentiellement candidate pour l'année prochaine).

10. MODIFICATION DES STATUTS DE FRANCE DIGUES

Voir le document PJ6 : [Statuts de France Dignes](#)

Il est proposé de modifier les statuts comme suit (ajouts en souligné bleu, ~~retraits en barré~~) :

ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les représentants des membres actifs pourront participer à l'assemblée générale de façon dématérialisée. Les moyens techniques mis en place devront permettre la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le décompte des voix prendra en compte les votes dématérialisés pourvu qu'ils soient réalisés dans des conditions assurant la collégialité de la délibération et le secret du scrutin le cas échéant.

Le vote peut être fait par procuration auprès d'un membre actif assistant à l'assemblée générale de manière physique ou dématérialisée. Un représentant d'un membre actif ~~ne~~ peut être porteur ~~que~~ de ~~deux-trois~~ procurations.

Pour le quorum, la présence physique ou dématérialisée du tiers de la moitié des représentants des membres actifs, procurations comprises, est requise pour valider les décisions qui sont prises à la majorité simple. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion est convoquée en respectant le délai de quinze jours. Lors de la seconde réunion, aucun quorum n'est requis pour valider les décisions.

ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration qui est composé au maximum de 12-15 représentants des membres actifs élus pour trois ans.

L'Assemblée Générale de France Dignes, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de France Dignes tel que proposé ci-dessus.

⇒ *Délibération 2023/18 : Approbation des modifications de statuts de France Dignes.*

Perrine BROUST remercie l'ensemble des participants, ainsi que la DGPR pour son accueil dans ses locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée générale EXTRAORDINAIRE est à 12h30

A Paris, le 6 avril 2023

Le Président de séance,
M André FAVRE



Le Président de France
Dignes,
Yves WIGT



La secrétaire de séance
Béatrice TOURLONNIAS



